



MAIRIE DE SEPTEME
330, Place Cécillon du Perrier
38780 Septème
mairie.periscolaire@septeme.fr

Autorisation de sortie

Conformément aux dispositions de la circulaire n° 2014-088 du 9 juillet 2014 (point 1.4.3)
concernant **les enfants de plus de 6 ans** :

Je soussigné(e) M. Mme

Autorise mon/mes enfant(s).....

Né(e) le.....à quitter seul la garderie du soir ou bien avec le
professeur de pour l'année scolaire 2022/2023.

Heure à laquelle, il(s)/elle(s) sera alors **sous ma seule responsabilité** et non plus celle de la
commune de Septème.

SIGNATURE